



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LEMPAUT DU 4 juin 2021

Le QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT-ET-UN A VINGT HEURES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de LEMPAUT sous la présidence, de M. Jean-Eric MYRTHE, Maire de la commune.

Nombre de Conseillers Municipaux

- en exercice	15
- présents	15
- votants	15

Date de convocation du Conseil Municipal : 31-05-2021

Date d'affichage de l'ordre du jour : 31-05-2021

Assistaient à la réunion : Jean-Eric MYRTHE, Arielle SERIER, Laurent CALS, Denis BONNET, Jacqueline VELGHE, Claire CHABANNES, Edith DE FALGUEROLLES, Nathalie DESAUTEE, Joël FONTES, Hélène OBERLINGER, Daniel RENAUD, Sophie SALLIER, Pierre MAISON, Armonie AMIEL, Marie-Christine RIVIERES.

Absent excusé : Aucun

Procuration : Aucune

Secrétaire de Séance : Armonie AMIEL est désignée par le conseil municipal

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Projet Délibération N°2021-040
Objet : Demande de subvention DETR et à la Banque Postale
Aménagement de l'accueil Mairie-La Poste

Monsieur le Maire explique que pour le projet d'aménagement de l'accueil de la Mairie et de La Poste, l'Etat ne peut subventionner qu'à hauteur de 20% sous réserve de la validation du dossier, étant donné le financement de la part de la Banque Postale.

Par conséquent, il est nécessaire de modifier la délibération du 30 avril 2021 numéro 2021-032 en ce sens :

Monsieur le Maire présente un projet d'aménagement du lieu d'accueil de la Mairie et de La Poste :

- Présentation N°0668 Devis Entreprise VISTE pour un montant de 12 387,21 euros (TVA non applicable).

Ce projet peut faire l'objet de l'octroi d'une subvention, il apparaît donc opportun de déposer une demande de subvention :

- Auprès des services de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 2 477,44 euros représentant 20% du coût total de l'opération évaluée à 12 387,21 euros.
- Auprès des services de la banque Postale pour un montant de 6193,60 euros représentant 50% du coût total de l'opération évaluée à 12 387,21 euros

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, décide :

- **De solliciter** le soutien de l'Etat au titre de la DETR et la Banque Postale
Coût prévisionnel : 12 387,21 euros
Subvention de l'Etat : 2477,44 euros
Subvention de la Banque Postale : 6193,60 euros
Autofinancement de la commune : 3716,17 euros
- **Inscrire** les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet au budget communal 2021.
- **S'engage** vis-à-vis des services de l'Etat :
 - √ A ne pas donner une autre affectation à la subvention demandée
 - √ A commencer l'exécution des travaux dans un délai maximum de deux ans suivant la date de décision de la subvention sous peine de suppression de plein droit de ladite subvention.
 - √ A inscrire dès la réunion budgétaire suivant immédiatement la notification de la subvention, les crédits correspondants à sa participation au financement du projet.
 - √ A informer les services de l'Etat de l'attribution de toute subvention pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes dès la notification de cette dernière. En ce cas, et lorsque le cumul d'aides diverses n'est pas autorisé par le règlement du programme, le bénéficiaire s'engage à renoncer, pour un montant équivalent, aux subventions attribuées par d'autres collectivités ou organismes, à l'aide accordée par le Département.

Décide d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procuration : 0
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

CR 04-06-2021

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Projet Délibération N°2021-041
Objet : Sollicitation de la ligue contre le cancer
pour l'obtention d'une subvention communale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'aide financière de l'association « Comité de la Ligue contre le cancer du Tarn » reçue en mairie le 7 mai dernier.

Cette aide financière est destinée à subventionner différentes actions dans le département.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après délibération le conseil municipal décide :

- D'attribuer une subvention de 200 euros à l'association « Comité de la Ligue contre le cancer du Tarn ».

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procuration : 0

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

Projet Délibération N°2021-042
Objet : Pacte de Gouvernance
Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de Pacte de Gouvernance proposé par la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois.

Après délibération le conseil municipal décide :

- **DE NE PAS APPROUVER** le Pacte de Gouvernance de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois,
- **PROPOSE DE SUPPRIMER** l'étape de validation au bureau dans le processus décisionnel,
- **SUGGERE** que les petites communes doivent avoir plus de pouvoir dans les décisions prises par la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

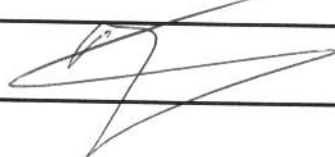
Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procuration : 0

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

Signatures des Elus présents :

Jean-Eric MYRTHE	
Arielle SERIER	
Laurent CALS	
Denis BONNET	
Claire CHABANNES	
de FLAGUEROLLES Edith	
Sophie SALLIER	
Daniel RENAUD	
Joël FONTES	
DESAUTEE Nathalie	
Armonie AMIEL	
Pierre MAISON	
Hélène OBERLINGER	
Marie-Christine RIVIERES	
Jacqueline CARILLO-VELGHE	

POINTS DIVERS

- **Fonctionnement du Comité Consultatif des Sages : L'article n°9 du règlement intérieur voté le 9 octobre 2020 en Conseil Municipal, précise le fonctionnement des comités consultatifs.
De plus, la délibération n°2020-093 également du 9 octobre 2020 spécifie la création du comité consultatif des Sages.**
- **Présentation du nouveau site internet de la commune.**
- **Présentation projet « Lempaut de demain »**
- **Sortie scolaire le 29 juin sur le sentier de randonnée « la Ronde de la Madeleine »**